

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 MARS 2017

Note explicative de synthèse

DOSSIER N° 5

Rapporteur : Le Président – Benoît HAQUIN

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2017 / CCPV

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

I – Environnement national (source : Caisse d'Epargne ; OFCE ; Banque Postale)
A la date de janvier 2017

A - Zone euro : reprise confirmée, mais la prudence reste de mise

Selon l'indicateur Eurocroissance, calculé par Euroframe, la reprise en zone euro semble se renforcer. L'indicateur table sur une croissance de +0,7 % à la fois au quatrième trimestre 2016 et au premier trimestre 2017, à la suite de celle plus modérée publiée par Eurostat pour les deux trimestres précédents, +0,3 %. Les prévisions de l'indicateur ont été révisées à la hausse depuis décembre, de +0,12 et +0,19 point respectivement. D'une année sur l'autre, la croissance serait de +1,9 et +2,1 % au T4 et au T1 respectivement, contre des hausses réalisées durant le semestre estival voisines de +1,8 %. La révision en hausse des prévisions trimestrielles est presque entièrement due à l'amélioration de la confiance dans l'industrie, qui affecte l'indicateur de manière coïncidente. L'amélioration de la confiance des ménages, entrant dans l'indicateur avec un retard d'un trimestre, contribue aussi à l'accélération de la croissance entre le troisième et le quatrième trimestre. Ces deux prochains trimestres, l'amélioration de la confiance dans la construction il y a cinq trimestres aura un impact modéré sur la croissance. La contribution du taux de change passera de légèrement négative au T4 à légèrement positive au premier trimestre de cette année, à la suite de la récente dépréciation de l'euro contre le dollar.

En résumé, l'estimation de janvier de l'indicateur laisse penser que les conséquences

négligentes attendue du Brexit, largement partagées, et des incertitudes liées au changement d'administration américaine épargneront la croissance de la zone euro pour le moment.

Cependant, la perception favorable actuelle de l'environnement économique pourrait rapidement changer compte tenu des multiples risques sur les perspectives qui, en plus des incertitudes politiques déjà mentionnées, proviennent de beaucoup de facteurs, comme les problèmes bancaires non résolus en zone euro, le stress financier lié à la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis ou un choc possible sur l'inflation issu de la remontée des prix de l'énergie en réponse à l'accord OPEP-Russie de baisse de la production.

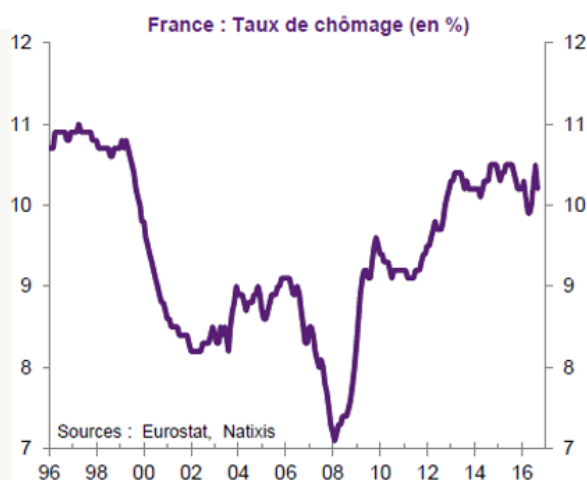
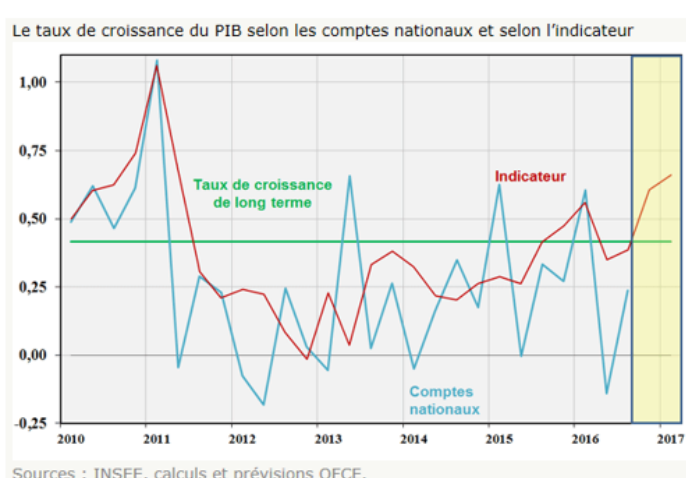
B – La France

Pour la France, croissance modérée en vue.

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Après la pause du T2 (-0,1% T/T), la croissance française est revenue au T3 (+0,2%) à un rythme toutefois nettement inférieur à celui du T1 (+0,6%) suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015, soutenu en partie par la constitution de stocks. En moyenne au T3, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016 (+0,4% en GA en octobre 2016). L'investissement des entreprises se contracte (-0,3% T/T au T3) tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0,8% T/T au T3) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1% en Gain Annuel et +0,4% T/T au T1) due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T3 (14,5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5%, le taux de chômage baisse à 10,2% en septembre.



Retour de l'inflation :

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

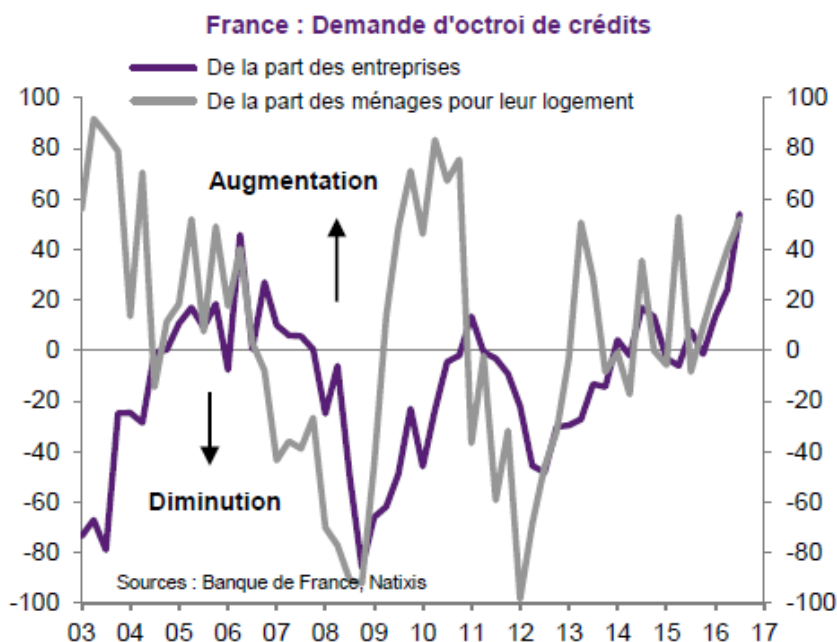
La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible (+0,2% en moyenne après +0%), pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte (+1,2% en moyenne).

Hausse des demandes de crédits :

Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis fin 2015.

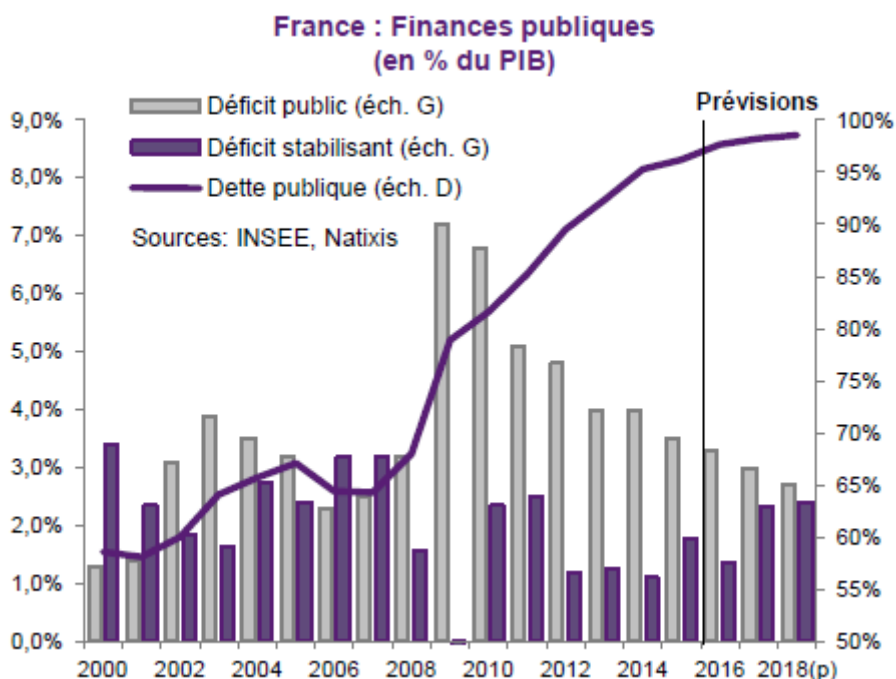
Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.



Evolution du déficit public :

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014).

En 2016, année de campagne électorale pour les primaires présidentielles, le déficit se réduirait davantage (à -3,3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles (-2,7% du PIB). Finalement, le cap visant à ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.



II - Mesures relatives aux collectivités locales

A – Projet de Loi de Finances 2017 : Prolongation des démarches engagées sur les deux lois de finances précédentes

1 – La baisse des dotations est toujours d'actualité

Bien que diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017 par rapport à ce qui était initialement envisagé, la baisse de la DGF pèsera encore sur les finances des collectivités locales. 2017 constituera la 4^{ème} année de baisse au titre de la contribution au redressement

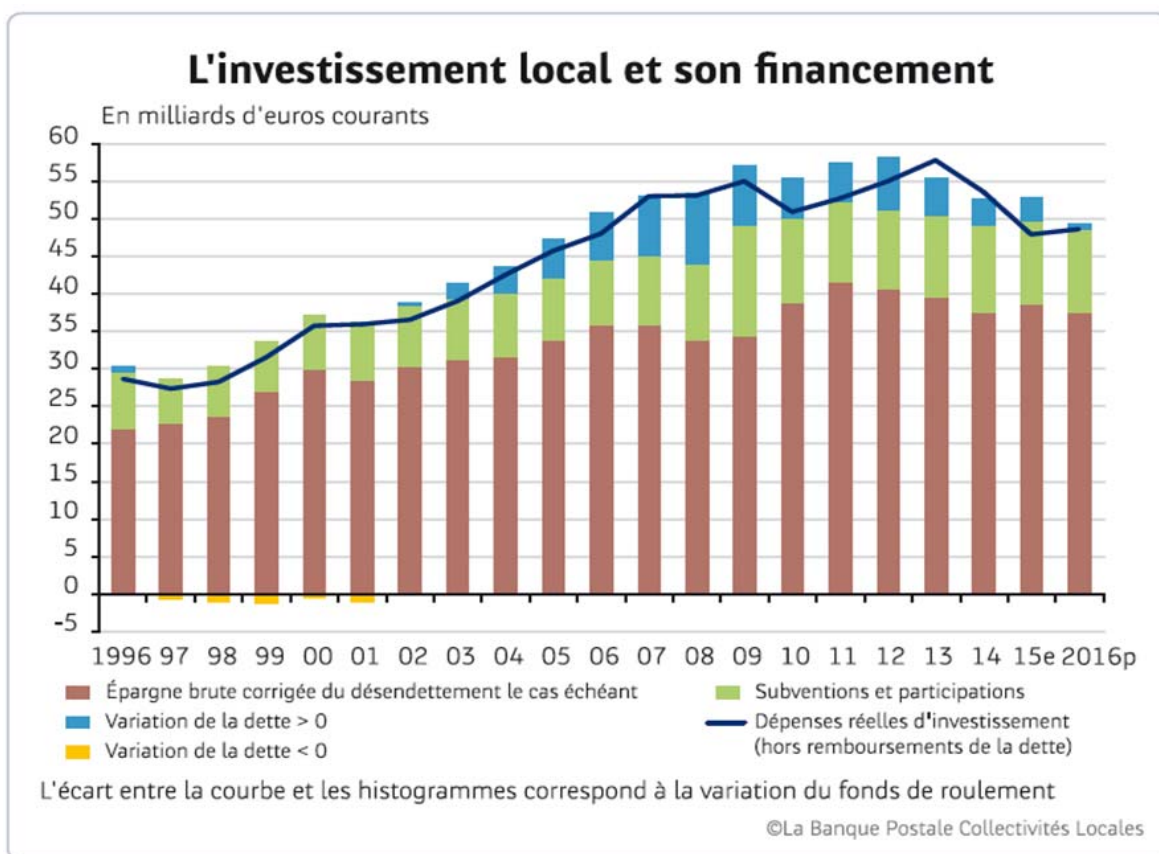
des finances publiques de l'Etat (- 2,63 milliards en 2017, dont – 310,5 millions pour les EPCI à fiscalité propre). Depuis 2013, l'enveloppe DGF globale a ainsi perdu 11,5 milliards d'euros, passant de 41,5 milliards en 2013 à 30,9 milliards en 2017.

La réforme de la DGF, dont la mise en œuvre avait été repoussée au 1^{er} janvier 2017, fait à nouveau l'objet d'un report. Cette réforme fera l'objet d'une loi spécifique, une fois la réflexion du Parlement aboutie.

2 – Soutien de l'Etat à l'investissement local

Ce soutien est renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local.

La baisse de DGF induisant pour les collectivités locales la nécessité de mettre en place des plans d'économies, ce dispositif du gouvernement tend à favoriser que la modération des dépenses pèse sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement (le graphique ci-dessous montre en effet que la baisse de DGF a induit dès 2013 une baisse de l'investissement local qu'il est souhaitable d'enrayer).



Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) comprend 1,2 milliards d'€ en 2017 :
 - Dont 600 millions d'€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (450 millions pour communes et EPCI pour les grandes priorités d'investissement, 150 millions pour les métropoles)

- Et 600 millions d'€ pour le développement des territoires ruraux (216 millions pour les contrats de ruralité, 384 millions pour la DETR).

3 – Renforcement de la péréquation :

La progression et le recentrage des dotations de péréquation intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles.

L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 317 millions € en 2017 (similaire à 2016)

Cette augmentation est financée, comme les années précédentes, par les collectivités elles-mêmes :

- pour moitié au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement,
- pour moitié par les écrêtements internes de la DGF

S'agissant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), il assure depuis 2012 une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés (après être passé de 150 millions en 2012 à 1 milliard d'euros en 2016, il est prévu stable en 2017 à 1 milliard d'€).

La CCPV n'est ni contributrice, ni bénéficiaire de ce dispositif.

B - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Pour 2017, la revalorisation forfaitaire des bases a été fixée à **0,4 %**.

(elle était de 1% pour 2016, de 0,9 % en 2015 et 2014, et de 1,8 % en 2013 et 2012).

C – Les attributions de compensations aux communes

Le Projet de Loi de Finances pour 2017 prévoit un assouplissement du régime des attributions de compensations (AC) versées par les EPCI à leurs communes membres.

- La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dispose désormais de 9 mois pour déterminer le montant de l'Attribution de Compensation en fonction de l'évaluation du coût des charges transférées.

En l'absence de cette évaluation ou d'approbation de celle-ci par les communes membres, le préfet procède à l'évaluation qui s'imposera aux communes.

- En cas de changement de périmètre d'un EPCI, la révision de l'Attribution de Compensation peut s'appliquer sur les deux premières années (contre une actuellement), selon deux modalités :

- l'EPCI procède à une révision libre si la commune donne son accord,
- l'EPCI vote à la majorité des deux tiers une révision de l'Attribution de Compensation dans la limite de 30% du montant de l'Attribution de Compensation initiale représentant au plus 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

III – Orientations budgétaires spécifiques à la CCPV

1. Situation de la collectivité

Compte Administratif 2016

En 2016, le Compte Administratif estimatif qui va être certifié fait état du résultat suivant :

EXCEDENT total (regroupant fonctionnement et investissement) hors reste à réaliser
= 1 879 822,09 € (-4,29 % par r/ à 2015)

EXCEDENT total avec les RAR d'investissement
= 2 233 397,09 € (-1,36 % par r/ à 2015)

Indicateurs :

Au regard des résultats du Compte Administratif pour l'année 2016, il y a lieu de considérer que la situation financière de la CCPV profite sur certains points d'une amélioration :

ANALYSE BASEE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

	2011	2012	Var.	2013	Var.	2014	Var.	2015	Var.	2016	Var.
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette (1)	10 771 075,78 €	10 645 696,49 €	-1,16%	10 878 969,20 €	2,19%	11 414 210,38 €	4,92%	11 631 582,35 €	1,90%	11 463 977,76 €	-1,44%
Recettes réelles de fonctionnement (2)	11 717 337,97 €	12 197 019,82 €	4,09%	12 800 341,34 €	4,95%	12 620 570,47 €	-1,40%	12 679 142,20 €	0,46%	12 659 389,95 €	-0,16%
Epargne de gestion (3) = (2) - (1)	946 262,19 €	1 551 323,33 €	63,94%	1 921 372,14 €	23,85%	1 206 360,09 €	-37,21%	1 047 559,85 €	-13,16%	1 195 412,19 €	14,11%
Intérêts de la dette (4)	307 694,37 €	321 093,53 €	4,35%	380 484,56 €	18,50%	365 104,80 €	-4,04%	320 335,86 €	-12,26%	306 930,73 €	-4,18%
Epargne Brute (5) = (3) - (4)	638 567,82 €	1 230 229,80 €	92,65%	1 540 887,58 €	25,25%	841 255,29 €	-45,40%	727 223,99 €	-13,55%	888 481,46 €	22,17%
Epargne Nette = (5) - Remboursement capital de la dette	242 111,30 €	781 900,04 €	222,95%	1 062 252,60 €	35,86%	326 312,04 €	-69,28%	323 504,28 €	-0,86%	456 048,99 €	40,97%
Dépenses d'investissement hors remboursements du capital de la dette (6)	826 351,26 €	4 607 538,32 €	457,58%	872 867,00 €	-81,06%	1 560 451,75 €	78,77%	1 539 151,00 €	-1,37%	2 830 828,76 €	83,92%
Recettes d'investissement hors emprunt (7)	1 467 532,06 €	3 277 844,29 €	123,36%	348 972,24 €	-89,35%	327 554,16 €	-6,14%	722 397,60 €	120,54%	2 162 265,82 €	199,32%
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	1 279 748,62 €	- 99 464,23 €		1 016 992,82 €	-1122,47%	- 391 642,30 €	-138,51%	- 89 529,41 €	-77,14%	219 918,52 €	-345,64%
Fonds de roulement (002R-002D+001R-001D+Compte1068)	1 345 003,11 €	2 241 566,07 €	66,66%	2 893 706,39 €	29,09%	1 987 120,77 €	-31,33%	1 964 158,05 €	-1,16%	1 879 822,09 €	-4,29%
Variation du fonds de roulement	90%	67%		29%		-31%		-1%		-4%	
Remboursement du capital de la dette	396 456,52 €	448 329,76 €	13,08%	478 634,98 €	6,76%	514 943,25 €	7,59%	403 719,71 €	-21,60%	432 432,47 €	7,11%
Emprunts nouveaux	249 103,50 €	1 699 200,00 €		- €		- €		477 000,00 €		713 000,00 €	49,48%
Evolution de la dette (= Emprunts nouveaux - remboursement du capital de la dette)	- 147 353,02 €	1 250 870,24 €		- 478 634,98 €		- 514 943,25 €		73 280,29 €	-114,23%	280 567,53 €	282,87%

En effet, les années 2014 et 2015 avaient alerté par la constatation d'une progression plus rapide des dépenses réelles de fonctionnement que des recettes réelles de fonctionnement, ce qui était inhabituel au regard des années antérieures.

Cet effet ciseaux qui induisait une dégradation des ratios de la CCPV a amené le Conseil Communautaire à décider d'une augmentation raisonnée des taxes en 2015 (+2 % sur taxes ménage et économiques ; + 3% sur TEOM), et à la mise en œuvre d'un plan d'économies qui a trouvé ses premières traductions en 2016.

Ces démarches courageuses portent leurs fruits puisqu'on constate en 2016 que si les recettes réelles de fonctionnement ont baissé (-19 000 € ; - 0,16 %), celles-ci ont baissé de manière moins prononcée que les dépenses réelles de fonctionnement (- 167 600,00 € ; -1,44 %). Cela induit une amélioration significative de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité, permettant ainsi de garder des marges de manœuvre.

Une constatation toutefois qui n'est pas de l'ampleur qui aurait pu être escomptée des mesures prises par le Conseil Communautaire, car elle intègre l'atténuation générée par la prise en charge totale, par la CCPV, du service ADS (coût net de 140 000 € pour la structure intercommunale en 2016).

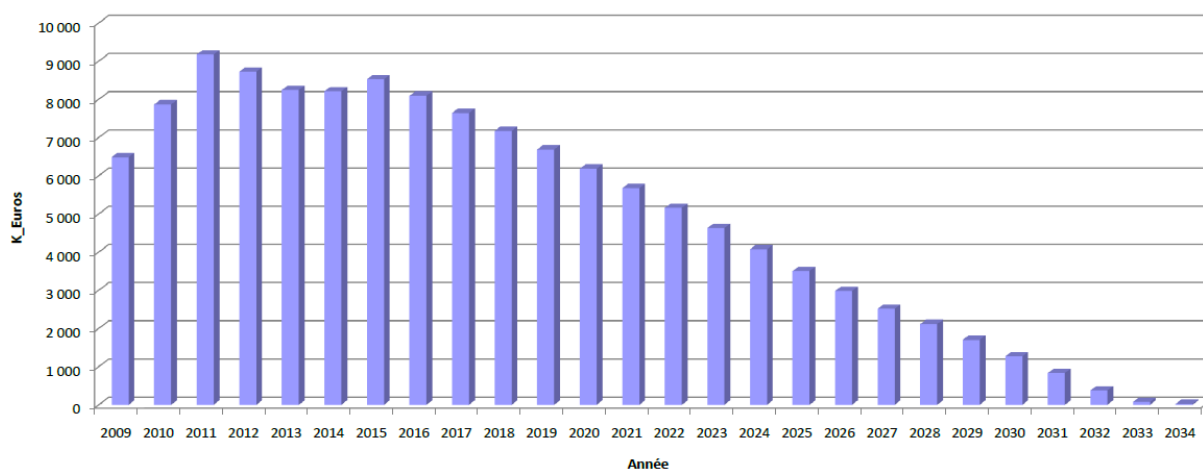
A noter également que la Communauté de Communes a consenti en 2016 un effort conséquent d'investissement (2 830 000 €, dont 2 220 000 € dédiés à l'aménagement de la voie verte), nécessitant le recours à un nouvel emprunt pour 713 000 € (faisant progresser de 280 000 € l'encours de la dette, si on déduit le remboursement en capital de la dette de l'exercice).

L'encours de la dette au 31/12/2016 est ainsi porté à 8 095 211 € (145 € par habitant). Divisé par l'épargne brute, la CCPV dispose d'un ratio de désendettement de 9 ans (contre 11 ans sur le CA précédent).

EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL

C.R.D. Date départ



Enfin, la variation du fonds de roulement demeure à la baisse pour la troisième année consécutive (- 84 300 € ; - 4,29 %), en lien avec un effort de capitalisation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement (capitalisation à hauteur de 585 000 € en 2016). Une baisse qui reste relativement maîtrisée au regard des études prospectives réalisées sur les exercices antérieurs.

2. Tendances budgétaires et grandes orientations CCPV

Comme chaque année, la prospective est établie sur plusieurs exercices comptables (2017 à 2019). Elle est présentée dans le tableau A3 joint.

Cette prospective doit être appréhendée avec prudence car la CCPV se trouve au 1^{er} janvier 2017 dans une phase de mutation impulsée par la Loi NOTRé, et il reste difficile à ce stade d'en mesurer toutes les incidences budgétaires.

Ce qui reste toutefois acté pour 2017, c'est que les transferts des compétences « Zones d'activité économique » et « Aire d'accueil des gens du voyage » s'effectuent dans le respect du principe de neutralité budgétaire, les charges transférées des communes vers l'intercommunalité étant déduites des attributions de compensation versées aux communes (conformément aux travaux de la CLECT).

L'année 2017 sera donc une année d'observation permettant de confirmer ou d'améliorer la bonne appréciation de ces charges (délibérées par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2016) avant que soient votées les attributions de compensation définitives courant 2017.

Pour les années suivantes, la « GEMAPI » (horizon 2018) et l'« Eau et Assainissement » (horizon 2020) qui entreront dans les compétences CCPV ne trouvent pas encore de traduction budgétaire dans cette prospective, si ce n'est par les études préalables qu'il convient dès à présent de conduire.

S'agissant par ailleurs des ressources fiscales nouvelles issues du milieu économique, sur lesquelles la CCPV fonde beaucoup d'espoir pour son développement compte tenu des projets en cours de concrétisation, elles n'ont pas non plus été estimées et intégrées à ce stade dans la prospective. Il reste toutefois raisonnable de penser que l'intérêt financier de ces nouvelles implantations (et développement d'entreprises existantes) puisse être mesuré dès 2018 pour les projets les plus avancés et sur les deux années suivantes pour la perception de ces nouvelles rentrées fiscales (pour rappel, Système U (unique implantation dans la ZAEI de Nanteuil) rapporte à elle seule 235 000 € de CFEz à la CCPV

actuellement ce qui donne une idée de l'impact financier escompté des nouvelles implantations).

Il semble donc souhaitable pour la CCPV de faire preuve d'une prudence raisonnée dans le dimensionnement de ses dépenses de fonctionnement (prolongement du plan d'économies 2015) pour les 2 ou 3 ans à venir, le temps de percevoir les premières ressources fiscales économiques supplémentaires qui devraient permettre de rétablir des marges de manœuvre pérennes.

Le fonds de roulement de 1 879 822 € (porté à 2 233 397 € avec les restes à réaliser) dont dispose la CCPV au 31 décembre 2016, pourrait servir « d'amortisseur » à cette démarche qui pourrait malgré tout amener la CCPV à devoir prélever sur cet excédent, ne serait-ce que pour assurer la pérennité des actions engagées, le temps d'obtenir ces nouvelles rentrées fiscales.

A noter également que fin 2019, les 294 000 € annuels de participation CCPV à la rénovation des collèges arrivent à terme, ce qui permettra également de conforter les marges de manœuvre.

Par ailleurs, il convient de préciser, qu'ont été prises en compte dans l'établissement de cette prospective :

2.1 S'agissant des recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales

Les résultats prévisionnels de chaque exercice sont basés sur une non-augmentation des taux d'imposition sur la période de prospective.

Les recettes fiscales de **l'année 2017** sont celles de 2016 avec une revalorisation de 0,4%. Cette augmentation résulte uniquement de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui vient d'être publiée. La variation physique des bases sera intégrée en plus au BP 2017 après notification par les services fiscaux, y compris sur les bases fiscales économiques qui proviennent des communes (suite au passage en FPU).

Pour **2018 et 2019**, chacune des bases fiscales (TH, FB, FNB, « CFE, CFEz qui deviennent CFu », TEOM) a été marquée d'une évolution correspondant à la moyenne d'évolution pour la base considérée constatée au cours des 3 dernières années (2014, 2015, 2016).

Cette extrapolation a permis d'appliquer le modèle mathématique suivant à partir de 2017 :

- Bases TH : + 1,80 % (contre + 3,1 % / an dans la prospective 2016)
- Bases FB : + 2,95 % (contre + 2,8 % / an dans la prospective 2016)
- Bases FNB : + 0,96 % (contre + 0,80 % / an dans la prospective 2016)
- Bases CFE et CFEz : + 1,81 % (contre + 1,50 % / an dans la prospective 2016)

- Bases TEOM : +2,23 % (contre + 1,90 % / an dans la prospective 2016)

Il faut toutefois apprécier cette évolution des bases envisagées avec une relative prudence, même si les indicateurs semblent orientés positivement.

En effet, la CCPV avait jusqu'en 2013 une croissance des bases fiscales moyennes qui présentait une dynamique assez importante (évolution annuelle de 3 à 5 %).

En 2014, cette dynamique s'est rompue avec une augmentation moyenne de 1,07 %, de peu supérieure à la revalorisation forfaitaire des bases (+0,9%) prévue par la Loi de Finances 2014. En 2015, la dynamique était revenue avec une moyenne d'évolution de 3,8 %, emmenée par des bases de TH en hausse de 5,11%.

En 2016, cette dynamique est retombée à 1,79 % d'évolution.

Les concours de l'Etat

Comme indiqué en préambule, l'année 2017 est à l'aube d'une réforme importante des modalités de calcul de la DGF qui devrait être mise en place en 2018 (voir ultérieurement), et dont il est encore difficile de mesurer les conséquences pour la CCPV.

Par ailleurs, le passage en FPU de la structure intercommunale devrait permettre une majoration de cette DGF sans que les services de la préfecture ne soient à ce stade en mesure de préciser son ampleur, malgré la saisine du ministère en charge du calcul.

Par mesure de prudence, la baisse des concours financiers de l'Etat dans le cadre de la « contribution des collectivités à la réduction des déficits publics » (qui avait « coûté » à la CCPV 288 124 € en 2016, 315 747 € en 2015 et 119 360 € en 2014) a encore été prise en compte pour 2017 par une nouvelle réduction de DGF de 150 000 €.

Si majoration il y a, elle devrait donc atténuer l'impact de cette nouvelle réduction prévue dans la Loi de Finances 2017.

Pour 2018 et 2019, les montants de DGF pris en compte dans la prospective sont pour le moment semblables à la DGF estimée pour 2017.

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement résultent pour l'essentiel :

- Des subventions envisagées dans le cadre d'actions nouvelles (Etudes notamment),
- Des accords antérieurs avec la Ville de Crépy notamment (Contribution de 160 000 € au fonctionnement du Centre Aquatique, Contribution 2017 de 50 000 € à la

réhabilitation du Gymnase Nerval). La contribution Centre Aquatique pourrait être prise en compte dans le calcul de l'attribution de compensation définitive allouée à la Ville à compter de 2018, au regard des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

- De loyers perçus sur les opérations CAT de Crépy et Equipement regroupant les services à la population à Betz (102 000 € / an),
- De la refacturation aux communes des actions menées dans le cadre de « l'aide aux communes » (bornes incendie, menus travaux)
- Des subventions DETR et Conseil Départemental dédiées à l'aménagement des zones d'activité de Nanteuil et du Plessis-Silly qui transitent par le budget général avant d'être reversées aux budgets annexes spécifiques pour ces opérations (287 000 € attendus du Département, 300 000 € attendus de l'Etat)
- D'opérations d'ordre.

A noter le désengagement du Conseil Départemental sur les actions culturelles de la CCPV qui bénéficiaient d'un soutien financier annuel de 160 000€ (144 000 € perçus en 2016, 40 000 € attendus en 2017, 50 000 € envisagés sur les années suivantes).

2.2 S'agissant des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante et à caractère général

Pour 2017, les dépenses de gestion courante et à caractère général sont en augmentation de 6% par rapport au BP 2016.

Cette évolution est directement liée aux transferts de charges résultant des prises de compétences sur les zones d'activité économiques des communes et l'aire d'accueil des gens du voyage (211 700 € de charges transférées).

En neutralisant ce transfert de charges (qui est compensé par une réduction des attributions de compensation), l'augmentation de BP à BP est ramenée à +1,5 % en lien notamment avec des études nouvelles liées au Plan Climat Air Energie (chiffrées à 100 000 € ; non subventionnée ; *l'Analyse du marché d'étude est en cours. Elle permettra peut-être de revoir à la baisse l'enveloppe prévisionnelle de l'étude*) et 150 000 € d'études nouvelles pour l'Eau (accompagnement transfert de compétences, AMO sécurisation et interconnexion eau potable ; études subventionnées à 40%).

Nouveauté également pour 2017 et les années suivantes, la prise en charge du service d'aide aux communes (42 000 € budgétés) compensée par une recette équivalente de refacturation des services aux communes.

Pour 2018 et 2019, les dépenses reconductibles sont majorées de 1,8 % en moyenne chaque année (hormis les dépenses de collecte et traitement des déchets qui évoluent davantage pour tenir compte de l'estimation d'évolution de la population en hausse).

Les dépenses de personnel

L'année 2017 est une année de prise en compte de certaines évolutions réglementaires (réforme du PPCR « Parcours Professionnels Carrière Rémunération » ; valeur du point, cotisations retraite), et de réorganisation de certains services de la CCPV qui induisent une augmentation estimée de 6% (+ 139 000 €) par rapport au BP 2016.

Impact des textes règlementaires :

60 000 € supplémentaires sont ainsi dédiés à l'application des textes règlementaires qui comprennent :

- Glissement vieillesse technicité incluant la PPCR (40 000€)
- L'augmentation de la valeur du point de 0,6%
- Evolution des cotisations retraites (rattrapage en cours sur les salariés du privé)

Impact de la réorganisation :

79 000 € supplémentaires sont proposés pour une réorganisation des services, sachant qu'une partie de cette réorganisation est financée grâce au recrutement en interne du nouveau Directeur Général des Services qui garde son statut antérieur (permettant d'affecter les crédits précédemment dédiés au poste de DGS à la réorganisation). Les mesures envisagées sont les suivantes :

- Direction Générale : La Direction Générale est pourvue à compter du 1^{er} janvier 2017 d'un secrétariat de direction (Secrétaire du Développement Economique qui transite à la Direction Générale)
- Développement Economique : Deux postes sont libérés au sein du Service de Développement Economique (celui libéré par le nouveau DGS, et le poste de secrétariat qui assumait également le suivi administratif de la pépinière d'entreprises). Pour demeurer à effectifs constants (4 personnes) sur ce service stratégique pour le développement de la CCPV, une réorganisation interne permet de pourvoir le poste de responsable de service par un agent déjà en place au sein du service, et il est proposé de couvrir les deux postes vacants par le recrutement de :
 - o Un cadre Attaché (démarche validée par le Conseil de décembre 2016)
 - o Un poste d'assistante (recrutement en CAE / prise en charge à 70 % par l'Etat)
- Direction des Moyens Généraux : les réformes importantes introduites par la Loi NOTRe qui renforcent les compétences de la CCPV, et la refonte de la réglementation sur la commande publique pour ne citer qu'elles, réclament un travail de fond d'anticipation et de suivi qui fait appel à des compétences juridiques particulières. La CCPV ne disposant que d'un seul cadre ayant une formation de 3^{ème} cycle de juriste (le Directeur des Moyens Généraux), il est proposé de renforcer la direction par le recrutement d'un responsable juridique (Cadre A).
- Service ADS « Autorisations du Droit du Sol » / Service d'Aide aux Communes. Un des agents du service ADS était jusqu'au 1^{er} janvier 2017 partagé entre le Service ADS (60%) et le Service à la Population (40%). La sécurisation du Service ADS qui doit faire face à des « pics d'activité » réclame d'y dédier intégralement l'agent. Le poste libéré sur le Service à la Population, qui désormais gère également le Service d'Aide aux Communes et l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, pourrait être pourvu par un

CAE (prise en charge à 70 % par l'Etat) chargé d'assurer les suivis administratifs et financiers de ces nouvelles missions.

Pour les années suivantes de la prospective, un coefficient de revalorisation des dépenses de personnel de 2,8% est appliqué à compter de 2018 pour tenir compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et des évolutions de carrières.

A noter par ailleurs que les personnels CCPV disposent sous certaines conditions :

- D'une adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) : Coût annuel pour la collectivité de 13 100 € (depuis 1999),
- D'une prise en charge partielle des mutuelles santé par la CCPV : coût annuel d'environ 4 500 € pour la structure intercommunale (depuis 2013)
- De la délivrance de Chèques Déjeuner pris en charge à hauteur de 60 % par la CCPV : coût annuel d'environ 29 300 € net pour la collectivité (depuis 2012)

++ Structure des effectifs ++

STRUCTURE DES EFFECTIFS au 31/12/2016	Nombre d'agents	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	36	60%
Fonctionnaires titulaires détachés auprès de Vert Marine (uniquement cotisations CNRACL)	5	8%
Agents non titulaires permanents (vacance d'emploi, agents de catégorie A...)	12	20%
Agents non titulaires non permanents (remplaçants, accroissement temporaire d'activité...)	6	10%
Contrat de droit privé (Budget SPANC)	1	2%
Soit effectif total tous statuts confondus	60	100%

STRUCTURE DETAILLEE au 31/12/2016 des agents permanents	Fonctionnaires en activité	Agents non titulaires permanents	TOTAL
Filière administrative	17	4	21
Filière technique	17	3	20
Filière culturelle	2	5	7
TOTAL	36	12	48
Représentation en %	75%	25%	100%

STRUCTURE DETAILLEE au 31/12/2016 des agents non permanents	TOTAL
Agents en contrat pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	4
Personnes en contrats aidés CAE-CUI	1
Service civique	1

++ Charges de personnels ++

DEPENSES DE PERSONNEL 2016	
Types de dépenses	Montant en euros
Traitements indiciaires	1 041 461,17
Régime indemnitaire	255 830,23
Bonifications indiciaires	3 237,05
Heures supplémentaires payées	29 607,13
Avantages en nature	-
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	1 075 374,42
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)	2 405 510,00
TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements & les coûts de formation)	71 225,78
TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES	2 476 735,78

RECETTES LIEES AUX REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL 2016	
Type de recettes	Montant en euros
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières)	9 751,90
GRAS SAVOYE (assurance du personnel)	22 195,57
Agence de service et de paiement (Contrats aidés)	26 756,29
Vert Marine (remboursement des cotisations CNRACL des 5 agents détachés)	51 384,13
TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel)	110 087,89

++ Temps de travail et heures supplémentaires ++

Le temps de travail est de 1 607 heures.

Les heures supplémentaires pour l'année 2016 se sont élevées à 1 681.

Autres dépenses de fonctionnement

La prospective intègre également :

- la reconduction chaque année de la contribution CCPV au Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (contribution annuelle de 485 914 €)
- les crédits liés au fonctionnement du Centre Aquatique (670 000 € pour la participation au déficit, la réservation des créneaux scolaires et associatifs et 135 000 € pour le

transport scolaire) (s'y ajoutent 192 000 € d'intérêt d'emprunt et 187 000€ de remboursement de capital de dette en investissement en rapport avec la construction de l'équipement);

- les missions confiées à la Société d'Aménagement de l'Oise pour les aménagements des nouvelles zones d'activité économique de Nanteuil le Haudouin, et du Plessis-Silly, ainsi que la promotion de nos zones par Regional Partner (crédits total de 148 000 € pour 2017 pour ces trois aspects du Développement Economique)
- les subventions aux associations dédiées aux compétences CCPV :
 - Mission Locale (de l'ordre de 83 000 € pour 2017)
 - Budget Annexe pépinière et P.F.I.L. (plateforme d'initiative locale Oise-Est) (cumul de 110 000 € pour 2017, dont 31 000 € au titre de 2016 pour la participation au déficit de la pépinière)
 - Office de tourisme (de l'ordre de 155 000 € pour 2017)
 - Ecole de musique intercommunale du Pays de Valois (de l'ordre de 239 400 € annuels)

Sont également incluses les enveloppes de subventions habituelles qui pour 2017 intègrent la reconduction de la baisse de 15 % pour les enveloppes « Associations diverses » et « Centres Sociaux » (enveloppe globale de 115 565 €, dont 38 250 € dédiés aux centres sociaux), comme décidé par le Conseil Communautaire de novembre 2015.

- la prise en compte, pour la première fois en 2017, des dépenses liées à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (44 000 €). A noter que ces dépenses nouvelles sont compensées par une diminution du même montant de l'attribution de compensation versée par la CCPV à la Ville de Crépy.

La prospective intègre enfin :

- Les intérêts de la dette : au réel pour chaque exercice (pas d'emprunt prévu pour 2017),
- Dotation aux amortissements : Simulation avec un chiffre stable sur tous les exercices aux environs de 960 000 €

2.3 Section d'investissement

En dépenses :

Pour 2017, environ 3 421 000 € sont programmés en dépenses d'investissement dont 1 708 424,00 € de crédits en Reste à réaliser (RAR) de l'année 2016. La majeure partie des crédits concerne :

- Voie verte : 1 562 000 € (TTC, dont la quasi intégralité en RAR) prévus en 2017 et correspondant au solde de la réalisation de la Voie Verte (travaux et prestations intellectuelles) ; *Pour rappel : Autorisation de programme de 3 200 000 € HT / Attribution du marché de travaux de 2 709 000 € HT + 200 000 € affectés sur la*

tranche à commande ; solde dédié aux prestations hors marché et mesures compensatoires

- Remboursement du capital de la dette 455 000 €
- Réhabilitation des collèges 294 000 €
- Révision du SCoT 93 000 € en RAR
- Hôtel communautaire 87 000 € (reliquat de crédits d'aménagement (travaux), aménagement informatique de salle, remplacement serveurs ...)
- Equipements sportifs : 40 000 €
- Instruments de musique : 16 000 €
- Déficit d'investissement reporté : 472 500 €
- Opération d'ordre sur subventions : 314 000 €

Pour les exercices suivants, les dépenses d'investissement sont estimées au réel (remboursement du capital de la dette ; réhabilitation des collèges). Pour le moment, les évolutions qui pourraient être liées à l'attribution d'un nouveau marché de collecte des déchets ne sont pas intégrées (conteneurs à déchets ménagers à renouveler par exemple).

En recettes :

En recettes d'investissement, comme pour les dépenses, le budget sera évalué en équilibre à environ 3 421 000 € en 2017 comprenant 2 062 000 € de restes à réaliser (subventions, FCTVA des opérations Voie Verte, SCoT, travaux gymnases).

L'équilibre sera atteint sur la section d'investissement grâce à un transfert de crédits de la section de fonctionnement à hauteur de 346 000 €.

Pour les exercices suivants, les recettes d'investissement sont estimées au réel, lorsque les subventions sont notifiées, ou estimées selon les plans de financement prévus des projets envisagés.

Evolution de la dette

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette est de 8 095 211 € (+ 3,7% par rapport à 2016 en raison de la réalisation d'un emprunt de 713 000 € en 2016 auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux d'aménagement de la voie verte (10 ans, taux fixe de 1,13 %)

L'annuité de remboursement en capital pour les emprunts en cours est en 2017 de 455 900 €. Sur les exercices suivants, aucun emprunt supplémentaire n'est envisagé dans la prospective pour le moment (il y en aura sans doute un à prévoir pour le renouvellement des conteneurs de déchets si le Conseil Communautaire décide d'engager cette démarche).

Graphique de la planification de la dette intégrée dans la prospective :

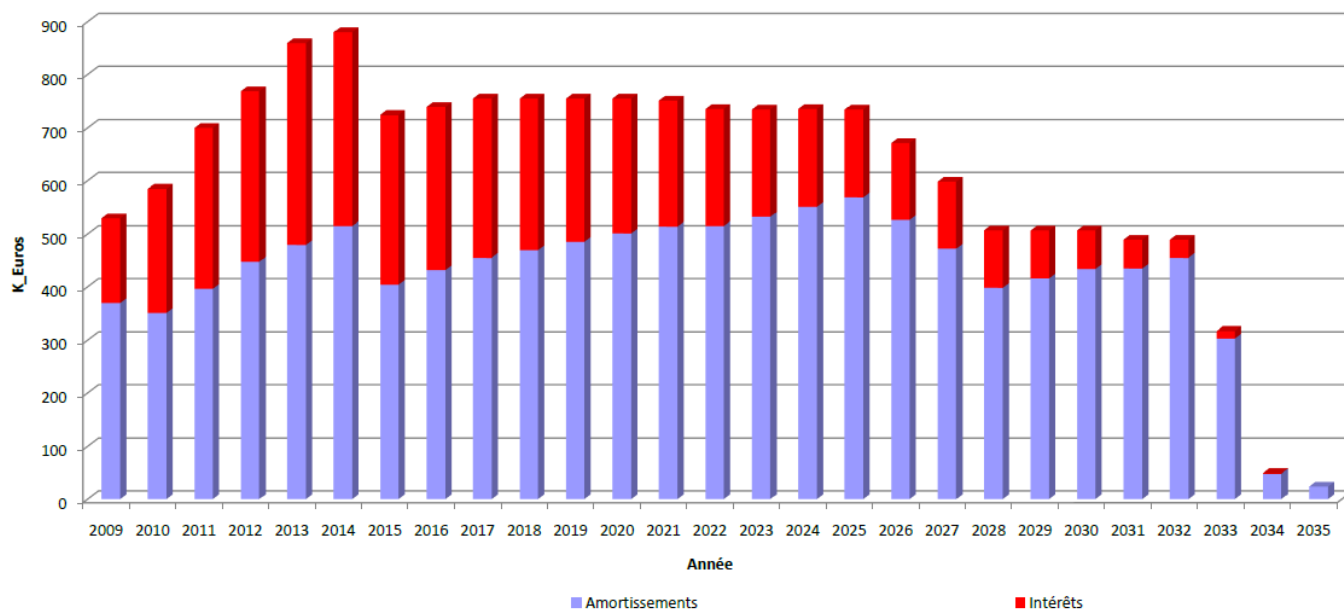
CC DU PAYS DE VALOIS



Analyse au 01/01/2009

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL



Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Amortissements	370	351	396	448	479	515	404	432	455	469	485	501	514	515	532	551	569	526	472
Intérêts	159	234	304	321	380	365	320	307	300	286	270	254	237	220	202	184	165	145	128

Annuités	529	585	700	769	859	880	724	739	755	755	755	755	751	735	734	735	734	671	598
----------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

3 Éléments importants à prendre en compte

Au moment de la conception de cette prospective, un certain nombre d'éléments qui peuvent avoir une incidence sur celle-ci ne sont pas connus :

- Le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, qui prévoit plusieurs options à arbitrer, est pour l'heure en cours d'analyse. Les choix qui seront ensuite opérés par le Conseil Communautaire devront être estimés et intégrés dans cette prospective pour l'affiner (et notamment le renouvellement des conteneurs pour un coût estimatif de 1 700 000 € à couvrir par un emprunt).
- Depuis plusieurs années, la CCPV a engagé une réflexion qui a terme devrait permettre la réunification des deux écoles de musique du territoire (Ecole CCPV et Ecole de Musique de Crépy en Valois). Cette réunification sous la compétence

intercommunale nécessiterait une harmonisation des modes de gestion qui générerait un surcoût. Cette problématique n'est pas à ce stade intégrée dans la prospective.

- De même s'agissant des problématiques de gestion liées à la prise en charge de la GEMAPI à compter de 2018. Plusieurs scénarios vont être mis à l'étude pour déterminer l'impact à prévoir sur les finances de la collectivité.

Enfin, il est rappelé qu'en marge du budget général, la CCPV gère actuellement trois budgets annexes :

- Budget annexe du SPANC, équilibré en dépenses et recettes par la perception de redevances sur l'utilisateur,
- Budget annexe de la pépinière d'entreprise, équilibré par une participation au déficit du budget général (77 500 € prévus en 2017, dont 31 000€ au titre de l'année 2016 (la participation 2016 de la CCPV n'ayant pas été versée)
- Budget annexe en compte de stocks pour l'aménagement en cours de la nouvelle ZAEI de Nanteuil pour l'accueil d'Alinéa.

Deux autres budgets annexes seront vraisemblablement créés en 2017 suite à la reprise de deux zones d'activité communales actuellement en cours d'aménagement (Crépy en Valois et Chèvreville).

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance de ces éléments, d'en débattre, et d'acter la tenue du débat d'orientations budgétaires.